



SNUipp 23

# Le Préau

[ouvert à tous]



SNUipp 23  
542-MAISON DES  
ASSOCIATIONS  
23000 - GUERET  
Tél : 05 55 41 04 81



DISPENSE DE TIMBRAGE GUERET CTC

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

DÉPOSÉ LE

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 23. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 23, 542, Maison des Associations et des Syndicats, 23000 - Guéret.

fax : 05 55 41 83 94  
email : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## Édito

Les lecteurs attentifs du Préau que vous êtes auront sûrement déjà noté deux points en consultant ce nouveau numéro : d'abord que la une a changé de forme, ensuite qu'il a fallu attendre courant octobre pour voir arriver ce journal.

Concernant le 1<sup>er</sup> point, ces évolutions de forme ont lieu tous les trois ans après notre assemblée générale et le choix de la nouvelle maquette a été effectué lors du dernier conseil syndical : nous espérons qu'elle vous donnera entière satisfaction. Dans tous les cas, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires !

Pour le 2<sup>ème</sup> point, nous nous excusons de l'arrivée tardive de ce numéro due à la priorité que nous donnons pendant le mois de septembre aux actions de rentrée, aux visites dans les écoles aux TI, aux nouveaux intégrés ainsi que, cette année, aux PE2 en stage filé. Sans oublier les CAPD, CTPD et autres commissions diverses, les rencontres avec les nouveaux inspecteurs, les résolutions des problèmes des enseignants avec l'administration et les supérieurs hiérarchiques. Notons que malheureusement, cette année, ceux-ci semblent démarrer sur les chapeaux de roue. Pour quelles raisons ? Le mauvais temps du mois d'août ? L'arrivée annoncée d'une nouvelle Inspectrice d'Académie ? Ou plus certainement, le climat ambiant délétère.

En effet, comme vous pourrez le lire dans ce journal, les raisons de grincer des dents n'ont pas manqué :

- la résolution partielle et tardive de la situation de certaines écoles malmenées par la carte scolaire alors que nous avons déjà soulevé ces problèmes bien avant la fin juin 2006,
- l'hagiographie parue dans le journal pour le départ à la retraite de l'Inspecteur d'Académie qui a cru pouvoir nous faire avaler qu'il partait de la Creuse avec un bon bilan
- les déclarations du ministre de l'Éducation Nationale qui semblent surtout destinées à dévaloriser notre travail au vu des parents d'élèves,
- un gouvernement qui supprime à grande échelle les postes de fonctionnaires - en particulier d'enseignants (-8.500 prévus en 2007) et qui développe la précarité à tous les niveaux,
- sans oublier les belles paroles des futurs candidats à l'élection présidentielle qui vont nous expliquer tout le bien qu'ils vont nous faire en oubliant de nous expliquer pourquoi ils ne l'ont pas fait plus tôt ! On sait que les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent.

Pour ce qui est du SNUipp, nous continuerons comme nous l'avons toujours fait à être vos fidèles porte-parole, vos défenseurs invétérés et les défenseurs d'un Service Public d'Éducation Nationale de qualité pour tous.

Alain FAVIÈRE

## SOMMAIRE

<i>Édito</i>	p 1
<i>Organisation</i>	p 2
<i>Manif' du 28 septembre</i>	p 3
<i>Départ de l'IA</i>	p 4
<i>Publicité</i>	p 4
<i>Rencontre M. Sauvezie</i>	p 5
<i>Handicap</i>	p 6
<i>Promotions</i>	p 7-8
<i>Bulletin d'adhésion</i>	p 9-10
<i>Lecture</i>	p 11
<i>Grève administrative</i>	p 12, 13
<i>Budget</i>	p 14
<i>Interpellations</i>	p 14
<i>Brèves</i>	p 15, 16
<i>Construire l'école du futur Encart</i>	

Rédacteur en chef :  
Alain FAVIÈRE  
21 Chignaroché 23000 ANZÈME  
Tél : 05.55.52.63.31  
Directeur de la Publication :  
???  
Commission Paritaire : 1009 S 07024  
ISSN : 1246-3051  
Imprimé par nos soins

**Pour le maintien et le développement d'un grand Service Public et Laïc d'Éducation Nationale**

Adresses électroniques : [snuipp.23@wanadoo.fr](mailto:snuipp.23@wanadoo.fr) ou [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## Où nous joindre?

### SECTION

Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. : 05 55 41 04 81

### BUREAU

#### Secrétaire départemental :

Alain FAVIÈRE : 05 55 52 63 31

#### Secrétaires départementaux adjoints :

Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72

Georges GUËTRE : 05 55 62 13 28

Michel LARIGAUDERIE : 06 83 21 69 81

#### Trésorière :

Simone LEMAIGRE : 05 55 52 87 41

#### Trésorière adjointe :

Cécile JAUNEREAU : 06 77 55 77 17

#### Membres du bureau :

Christine DUPUY : 06 73 18 53 33

Sandrine GORGEON : 06 70 60 80 15

Christophe RUBY : 06 87 26 47 44

### Représentants du SNUipp dans les organismes paritaires

**CAPD** : Alain FAVIÈRE, Frédérique BOUCHY, Michel LARIGAUDERIE, Sandrine GORGEON, Fabrice COUEGNAS, Cécile JAUNEREAU, Sébastien DUPONT, Éliane SCHNEIDER

**CTPD** : Alain FAVIÈRE, Georges GUËTRE, Michel LARIGAUDERIE, Fabrice COUEGNAS

**CDEN** : Michel LARIGAUDERIE, Georges GUËTRE, Alain FAVIÈRE, Fabrice COUEGNAS

**CTPA** : Alain FAVIÈRE

**CDAS, CAAS** : Alain FAVIÈRE

**CAPA** : Georges GUËTRE

**Groupe d'experts** (affectations en réadaptation) : Michel LARIGAUDERIE

**Commission de Réforme** : Michel LARIGAUDERIE

**Conseil de Formation** : Alain FAVIÈRE

### CORRESPONDANTS DE SECTEURS

#### St Vaury :

Alain FAVIÈRE  
05 55 52 63 31

#### Guéret ville :

Françoise CHATENET : 05 55 52 00 43  
Cathy JEAN : 05 55 41 04 39  
Guéret rural : Suzanne MAISONNEUVE 05 55 80 05 27

#### Bonnat, Châtelus :

Patrick POLLI  
05 55 80 78 39

#### Dun le Palestel :

Céline BUTTE  
05 55 89 29 14

#### La Souterraine :

Stéphane PICOUT  
05 55 63 28 96

#### Grand Bourg, Bénévent

Stéphane MAISONNEUVE  
05 55 80 41 21

#### Bourganeuf, Pontarion :

Christophe RUBY  
06 87 26 47 44

#### Royère, Gentioux :

Marie-Claire DRUT  
05 55 67 97 18

#### Fellein, Crocq, La Courtine

Jean-Luc ROUBY : 05 55 66 41 27  
Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72

#### Boussac :

Roland MARCEAU  
05 55 82 03 66  
Sandrine GORGEON  
06 70 60 80 15

#### Ahun, Chénérailles, Jarnages :

Evaux, Chambon :  
Michel ROBERT  
05 55 82 81 29

Bellegarde, Auzances  
Eliane SCHNEIDER:  
05 55 67 17 57

Aubusson, St Sulpice  
les Champs  
Frédérique BOUCHY  
05 55 67 48 63

IUFM - Début de carrière : Christophe RUBY : 06 87 26 47 44 / Fabrice COUEGNAS : 06 74 19 39 72

AIS : Alain FAVIÈRE : 05 55 52 63 31

Retraités : Maurice BOUDARD : 05 55 82 18 23 ; Hélène GIRAUD : 05 55 66 23 95 ; Robert JEAN : 05 55 52 10 69

## Manif et grève du 28 septembre (L'Echo du 29.09.2006)

La manifestation qui a réuni une centaine d'enseignants, hier matin, à Guéret, a poussé les participants à s'interroger sur l'opportunité d'un mouvement unitaire des services publics.



Une centaine de personnes a dénoncé, à Guéret, les atteintes faites à l'Education Nationale.

La manifestation n'a pas soulevé l'engouement du corps enseignant, hier, devant la mairie de Guéret. Une centaine de personnes se sont retrouvées pour afficher leur opposition au budget 2007, avec ses 8.700 postes en moins pour une diminution de 25.000 élèves. L'autre sujet de conversation portait sur les postes vacants. Le moins que l'on puisse dire, c'est que les manifestants n'apprécient pas le tour de passe passe du ministre Gilles de Robien: «Les postes sont vacants car personne n'est formé pour les occuper. C'est le cas sur 2 postes de rééducateur en Creuse» explique Michel Larigauderie, secrétaire de la SNUipp 23, et d'ajouter qu'il «est plus facile de fermer un poste non occupé. Tout ça est délibéré parce que fermer des classes, c'est plus difficile. On pense que, dans les 5 ans, les postes de réseau d'aide spécialisée vont tous sauter». A

propos de ces postes vacants, les syndicats affirment qu'ils portent aussi sur les postes de remplaçants. Un autre problème se pose alors: «Quand quelqu'un est malade, là, il y a un problème car il n'y a pas de poste de remplaçants. En Limousin, la rentrée s'est faite à flux tendu avec des élèves sans prof» explique Tremeur Duval, responsable départemental du SNES-FSU. Le syndicaliste poursuit: «dans certains endroits, les classes sont surchargées, avec une diminution des horaires. Cela pénalise les élèves les plus faibles». Ces réductions des heures de cours produisent des situations étonnantes comme le regroupement des collégiens germanistes de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, alors qu'ils sont sensés ne pas être au même niveau! Cette concentration amène à des «classes de seconde de 30 à 35 élèves, alors que c'est une classe importante pour l'orientation. A 35, on ne peut pas s'occuper indivi-

duellement des élèves et surtout de ceux qui sont le plus en difficulté» analyse Dominique Castan, secrétaire SNES.

Outre les revendications de cette manifestation qui sera suivie d'un courrier adressé aux parlementaires pour ne pas voter le budget, le constat est fait qu'elle aura peu mobilisé les troupes. Michel Larigauderie pense que «les gens ne font pas le lien entre le budget et la carte scolaire. La dotation aura lieu en décembre et la carte scolaire en janvier. Là, ça va bouger». Ces rangs parsemés ont aussi occupé les échanges, lors du débat qui a suivi la mobilisation. Les personnes rassemblées se sont interrogées sur l'opportunité de créer une manifestation unitaire qui concernerait tous les services publics pour densifier les mouvements de protestation.

DELPHINE CORDAZ



## EVS : un dossier sensible (L'Echo du 23.09.2006)

Les RMIstes creusois qui avaient postulé à des emplois de vie scolaire, pour aider les directeurs des écoles dans leurs tâches, auraient connu un changement de ligne budgétaire à leur insu. Résultat, selon Jean-Jacques Lozach, président du Conseil général, «on passe de l'action sociale à la politique de l'emploi», avec son lot de conséquences comme «une répercussion directe sur le plan financier». Alors qu'auparavant, le Conseil général payait la différence entre les 450 euros de minima sociaux et une moyenne de 275 euros de ressources gagnées ou prestations diverses des RMIstes (tels que petits boulots...), soit environ 175 euros par RMIste, le Conseil général, dans le cas des emplois scolaires, se retrouve à «payer plein pot» ces 450 euros. Même si cela ne représente pas plus de 10 cas en Creuse, «ce changement de règle du jeu» n'est pas du tout apprécié, d'autant que Jean-Jacques Lozach explique qu'«il me revient actuellement que les services de l'Inspection académique et de l'ANPE renvoient les demandeurs sur le Conseil général qui ne participeraient pas suffisamment à cette action». Conclusion: «le Département ne renouvellera pas l'expérience pour la prochaine année scolaire» et demande même que «la mise en cause de la responsabilité du Conseil général dans la mise en oeuvre d'une opération d'insertion dans un domaine qui ne concerne pas son champ de compétence et pour laquelle il ne reçoit aucune contribution financière de l'Etat» soit évité à l'avenir. La pilule est d'autant plus amère à avaler que «l'Etat aura une dette fin 2006 envers le Département de la Creuse pour l'ensemble de la compétence RMI d'environ 3 millions d'euros, dont 1 million d'euros pour les contrats d'avenir qui ne font pas l'objet d'aucune disposition ferme de compensation» précise le président.

## Texte adressé au Journal "La Montagne"

### Pot de départ de l'IA Le point de vue de la FSU



L'article de votre collaboratrice Laure Peyrat sur le pot de départ de Daniel Perrot, Inspecteur d'Académie de la Creuse nous a surpris par son caractère hagiographique.

Pour nous, «*la chevauchée fantastique*» a plutôt été une succession de tergiversations pour éviter les vagues.

Pour nous, le discours du Recteur qui parle «*d'un homme qui aura marqué par son écoute*» n'engage que lui, il nous semble plutôt que Monsieur Perrot n'a jamais tenu compte de nos remarques lors de ses prises de décision.

Les personnels de l'Education Nationale et leurs représentants n'ont pas toujours apprécié le mépris de Monsieur l'Inspecteur d'Académie à leur égard.

Nous sommes cependant d'accord avec la phrase du Préfet qui a dit de Daniel Perrot qu'il a été "*en première ligne*"... Sans doute pour mettre en œuvre et parfois même devancer les différentes mesures prônées par son ministre pour casser le Service Public d'Education Nationale ? Rappelons son triste bilan en seulement 3 années : 250 élèves de plus dans les écoles creusoises (un point positif pour le département mais qu'on peut difficilement lui attribuer !) et 10 postes d'enseignants en moins. Dans les collèges, c'est peut être pire : 21 postes en moins pour 1 élève en moins. Difficile à partir de là de se vanter d'avoir amélioré la qualité de l'enseignement en Creuse.

Soyons clairs et honnêtes. Pour le départ de son prédécesseur, homme de conviction et de dialogue, les représentants de la FSU étaient présents, mais pas le Préfet de l'époque, ni le Recteur. Cette fois-ci, c'était l'inverse. Chacun a choisi son camp : le terrain ou les ors de la République !

Ceci dit, nous souhaitons quand même bonne retraite à Monsieur Perrot.

Note : En cette période troublée de vote d'un budget catastrophique pour l'Education Nationale, donc pour ses élèves, nous aurions bien d'autres choses à faire que de revenir sur le bilan de Monsieur Perrot. Mais les nombreuses protestations de nos collègues ne pouvaient rester lettre morte.

## **LA** BANQUE DU MONDE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

### Au service de tous les personnels de l'éducation nationale

- ✓ Une Offre claire et sans surprise
- ✓ Des crédits, des assurances et des services bancaires spécifiques
- ✓ Un personnel compétent qui vous conseille dans votre Caisse, par courriel ou par téléphone
- ✓ Une éthique mutualiste authentique

### Caisse de Crédit Mutuel Enseignant de Limoges

Le Colisée  
13 place Jourdan  
87000 Limoges  
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97  
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr



# Rencontre avec Eric Sauvezie, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'Aubusson

Comme nous le faisons à chaque fois qu'un nouvel inspecteur est nommé sur notre département, nous avons demandé une entrevue pour nous présenter mutuellement et discuter des points de vue de chacun.

Le SNUipp était représenté par son secrétaire départemental, Alain FAVIERE, un secrétaire adjoint, Michel LARIGAUDERIE et un membre du Bureau, Christophe RUBY. Nous avons d'abord été accueillis par l'Inspecteur et son Conseiller Pédagogique, Pascal Sidrat puis nous avons continué l'entretien avec Eric Sauvezie.

Il a présenté brièvement sa carrière :

- formation à l'Ecole Normale de 1986 à 1988
- 1er poste pendant 9 ans dans une petite commune du Sud de la Corrèze
- obtention du CAFIPEMF généraliste
- maître-formateur accueil temporaire
- CPC-EPS pendant 2 ans à titre provisoire puis 6 ans à titre définitif après obtention de l'option EPS
- 2005-2006 : obtention du concours d'IEN, stage en alternance Poitiers (½) et Limoges 3 (½)
- 2006-2007 : stagiaire circonscription Aubusson

A notre question de savoir s'il souhaitait conserver ce poste après cette année scolaire, M. Sauvezie a répondu qu'on demandait de faire 3 ans sur site et qu'il comptait donc rester en Creuse.

Nous avons ensuite présenté notre position syndicale en insistant particulièrement sur plusieurs points :

- la consigne de non-déplacement quand il n'y a pas d'ordre de mission avec frais de déplacement. Nous en avons profité également pour lui transmettre les critiques des collègues concernant le mail tardif et le choix du jour de la pré rentrée pour la réunion des directeurs ainsi que l'envoi d'une « invitation » pour une 2ème réunion )

⇒ M. Sauvezie a expliqué que le choix de cette date était une habitude dans d'autres départements mais qu'il avait vu que cela posait problème en Creuse et qu'il en serait donc autrement à la prochaine rentrée.

Quant à l'« invitation », il a indiqué que sa formulation indiquait bien aux collègues que ce n'était pas une convocation et qu'ils devaient donc savoir qu'elle n'avait aucun caractère obligatoire (pas de comptage des présents)

- être attentif au non-dépassement d'horaire sur la 27ème heure. Nous lui avons indiqué que quand il convoquait pour des réunions les directeurs, puis les maîtres du CE2, puis les maîtres de CM2 pour la liaison école-collège..., il fallait penser que certains pouvaient se retrouver concernés à plusieurs titres donc convoqués à chaque fois ! Or la 27ème heure n'est pas extensible.

⇒ M. Sauvezie a dit qu'il essaierait d'être attentif à cette spécificité du département de la Creuse qui compte surtout des écoles à 2 ou 3 classes.

- La grève administrative des directeurs qui continue avec sa consigne de blocage. Nous avons mis en garde l'Inspecteur contre les tentatives de pression !

⇒ M. Sauvezie a répondu qu'il n'y en aurait pas mais qu'il pourrait se déplacer dans l'école pour compter les élèves, récupérer les documents (Rappelons que nous vous conseillons de nous envoyer à la section l'enquête jaune). Il nous a ensuite présenté son projet de tableau de bord pour les écoles, document prérempli au fur et à mesure par ses services ayant pour but d'éviter aux collègues de remplir plusieurs fois les mêmes rubriques. Nous lui avons rappelé l'engagement de l'Inspecteur d'Académie au sujet de la simplification administrative et fait part de nos craintes que cela soit perçu comme une charge supplémentaire. A suivre !

En conclusion, cet entretien s'est déroulé avec une discussion franche et détendue et nous avons eu le sentiment d'être entendus et écoutés. En espérant que cela se confirmera par les actes, nous souhaitons donc la bienvenue et une bonne année scolaire à M. Sauvezie.

Alain FAVIERE, Michel LARIGAUDERIE, Christophe RUBY

LA MONTAGNE du 26.08.2006  
ÉCOLES PRIMAIRES ■ L'heure de la rentrée a déjà sonné pour l'équipe de l'Inspection départementale

## Priorité est donnée à l'égalité

Un nouvel inspecteur pour une nouvelle rentrée : à Aubusson, l'heure de la reprise a sonné pour l'équipe pédagogique de l'Inspection départementale. Et les priorités de s'afficher.

SÉVERINE PERRIER

**A** lors que les petits reprendront le chemin de l'école jeudi prochain, la cloche a déjà sonné pour certains. C'était le cas notamment à l'Inspection départementale de l'Éducation nationale avant-hier matin où l'on accueillait également un nouvel inspecteur, Eric Sauvezie, en lieu et place de M. Barilly.

**Sur la circonscription d'Aubusson : 233 enseignants, 3.300 élèves**

Enseignant en Corrèze de 1988 à 1997, conseiller péda-



ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE. Autour d'Eric Sauvezie, Pascal Sidrat, conseiller pédagogique, et Annick Cotton, secrétaire.

gogique jusqu'en 2005. Eric Sauvezie arrive dans une circonscription qui correspond à un souhait et à un poste qui l'intéresse tout autant pour ses responsabilités que pour le travail en équipe. « On appréhende mieux un poste comme celui-là quand on a été enseignant, rapporte-t-il ; et puis, le choix d'Aubusson est vraiment mon premier choix. J'ai toujours enseigné en milieu rural, c'est un milieu que je

connais bien. Je connais bien les problèmes liés à la ruralité. Et puis, il y a cette proximité au niveau relationnel que j'apprécie ».

### Un socle commun

Une proximité que le nouvel inspecteur pourra expérimenter dès jeudi prochain puisqu'il fera le tour des trois écoles primaires d'Aubusson, le jour de la rentrée des élèves qui expérimenteront quant à

eux la nouvelle organisation scolaire par niveaux. « Elle a été réfléchie en concertation entre la mairie et mon prédécesseur, elle est liée à un besoin et c'est une restructuration qui devrait permettre aux écoles de fonctionner en cycles ». En cycles et selon les priorités affichées cette année. La première d'entre elles est de promouvoir l'égalité des chances, dans le cadre de la loi de l'orientation des pro-

grammes pour l'avenir de l'école. Ce qui est très important, c'est la mise en place d'un socle commun des connaissances et des compétences, de l'ensemble de celles-ci que doit acquérir le jeune à l'issue du collège. Nous devons participer à la mise en place de ce socle en renforçant la continuité des apprentissages notamment entre l'école maternelle et l'école élémentaire mais aussi entre l'élémentaire et le collège. Ces liaisons sont un enjeu important ». Du côté des maternelles, l'accent sera mis sur la maîtrise de la langue, notamment dans le domaine du langage, et le suivi sera assuré en cours préparatoire au niveau de l'enseignement de la lecture auquel sera accordée

une attention toute particulière. En début du CE1, « une évaluation permettra d'apporter les aides nécessaires aux élèves qui rencontrent des difficultés entre lecture, écriture et mathématiques : ils bénéficieront du PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ». À partir du CE2 et pour tout le cycle 3, priorité sera donnée à l'enseignement de la langue vivante mais aussi au BII (brevet informatique et Internet). « La scolarisation des enfants handicapés entre également dans le champ des priorités tout comme la relation aux familles. Il est en effet important que l'école explique, se fasse connaître et qu'elle fasse comprendre ses choix ».



ERIC SAUVEZIE, Inspecteur départemental

**« Aubusson était mon premier choix ; j'ai toujours enseigné en milieu rural, je connais bien »**

# HANDICAP

## Rentrée 2006 : la mise en œuvre de la loi du 11 février ..... 2005

Un an et demi après sa promulgation, la loi du 11 février 2005 pour «l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» devrait enfin entrer en vigueur !

### **Que modifie-t-elle dans l'éducation ?**

Dans le domaine de la scolarité, elle affirme deux principes : celui de l'inscription dans l'école du secteur, qui constitue son «établissement de référence», et celui de la scolarisation en milieu ordinaire, «si nécessaire au sein d'un dispositif adapté» (CLIS, UPI).

Ce principe ne s'oppose pas à l'accueil, pour un temps limité, dans un établissement spécialisé quand les besoins le nécessitent.

Dans tous les cas, cette scolarisation fait l'objet d'un «projet personnalisé de scolarisation (PPS)», élaboré par la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA), qui précise les moyens mis en œuvre. Un décret concernant le parcours de scolarisation a été publié en décembre (Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005), la circulaire d'application, prévue pour Juillet, arrive *in extremis* en cette rentrée.

Plus de 10000 jeunes handicapés supplémentaires ont été accueillis ainsi rien que pour 2005-2006. C'est dire si l'effort, dans ce domaine, a été accompli essentiellement par les équipes pédagogiques, à moyen constants ou presque.

La mise en place, pour le moins chaotique des MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), l'insuffisance du nombre d'enseignants référents (de 100 à plus de 400 élèves à suivre par référent, selon les départements), l'absence de formation et d'information, l'insuffisance des partenariats avec le secteur médico-social, la situation d'élèves en grande difficulté sans être en situation de handicap, ou encore avec des troubles du comportement... tout cela nourrit plutôt de l'inquiétude, légitime, pour nos collègues alors que cette loi était attendue, par tous, comme devant apporter un progrès social !

Le SNUipp, signataire du «manifeste pour la scolarisation en situation de handicap» (\*), au niveau national comme au plan départemental, le plus souvent en liaison avec les associations du handicap, suivra au jour le jour la mise en œuvre de cette loi sur le terrain.

### **Auxiliaires de vie scolaire et Emplois Vie Scolaire**

On comptabilisait dans l'année scolaire 2005-2006, 6072 Auxiliaires de Vie Scolaire intervenant individuellement auprès des élèves en situation de handicap. 800 emplois supplémentaires avaient été octroyés, mais ils peinaient à compenser les départs des derniers aides-éducateurs. En cette rentrée, aucun AVS supplémentaire ne sera recruté, alors même que les besoins, évalués par les CDES, chiffreraient à environ 9000 le nombre de ces personnels nécessaires.

Conséquence, sur le terrain, les Inspecteurs d'Académie ont recours de plus en plus aux emplois vie scolaire (EVS, contrats aidés du ministère des affaires sociales, emplois encore plus précaires que les AVS (contrats des 6 à 10 mois), non formés pour ces missions.

(\*) ; avec le SNES, la FSU, le SE-UNSA, l'UNSA-éducation, le SGEN-CFDT, la PEEP, la FCPE, l'APAJH.

### **Évolution de la scolarisation des jeunes présentant un handicap**

	1999-2000	2002-2003	2004-2005	2005-2006
Intégration individuelle	23000	30000	58000	65024
Intégration collective	40000	37000	37000	39800



# Promotions : Informations - Barèmes

La CAPD examinant les promotions des PE aura lieu le 16 octobre.

Vous êtes promouvables si depuis votre dernier changement d'échelon vous obtenez l'ancienneté nécessaire indiquée dans le tableau ci-dessous.

La CAPD étudie le cas des professeurs d'école promouvables entre le 1er septembre 2006 et le 31 août 2007 (éventuellement avec effet rétroactif).

Avancement des P.E. (classe normale)				
Echelon	30% grand choix	50% choix	20% Ancienneté	Indice
11				657
10	3a	4a 6m	5a 6m	611
9	3a	4a	5a	566
8	2a 6m	4a	4a 6m	530
7	2a 6m	3a	3a 6m	494
6	2a 6m	3a	3a 6m	466
5	2a 6m	3a	3a 6m	438
4	2a	2a 6m	2a 6m	415
3	1a	1a	1a	394

## Barème : Ancienneté Générale des Services + Note

### A.G.S.

Elle est arrêtée au 1er septembre 2006.  
Les années de travail à mi-temps sont comptées comme des années entières.

### Calcul de l'AGS

$$AGS = [(360 \times a) + (30 \times m) + j] : 360$$

Pour les anciens instituteurs passés par l'Ecole Normale, l'ancienneté se compte à partir de 18 ans (recrutement après le BEPC) ou à partir de la date d'entrée à l'EN.

Pour les PE concours externe, elle se compte à partir de la date d'entrée à l'IUFM.

Pour les anciens remplaçants, suppléants, recrutements spéciaux DEUG, compter tous les services validés à partir du premier jour suivant l'entrée en service dans l'Éducation Nationale.

Tout service effectué dans l'Éducation Nationale (surveillant, MA...) peut être pris en compte dans l'ancienneté pour les promotions (s'il y a validation des services).

### Où trouver votre ancienneté?

Dans Iprof.

### Note pédagogique

Dernière note obtenue à la date du 30/06/2006.

### Cas particuliers

Disponibilité : pas d'avancement.

Congé parental : droits à l'avancement réduits de moitié.

Détachement : promotions réglées par la CAP Nationale (Nous y avons nos élus. Nous faire parvenir la fiche de contrôle pour transmission au National).

Service National : pas de promotion, le temps accompli sera pris en compte après réintégration. **Le temps de service national accompli avant l'entrée dans l'enseignement est pris en compte après titularisation.**



# SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE

Des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations de Braconne

23000 - GUÉRET

Téléphone : 05 55 41 04 81

Fax : 05 55 41 83 94

e-mail : [snu23@snuipp.fr](mailto:snu23@snuipp.fr)

## FICHE DE CONTROLE SYNDICAL

(à renvoyer à la section)

### PROMOTIONS PE 2006 - 2007

#### La position du SNUipp :

Le SNUipp se prononce contre le système actuel d'attribution des promotions qui est discriminatoire, infantilisant et laisse la part belle au "mérite", (sachant tout ce que la note a de subjectif...) Entre un instituteur qui a "la chance" de franchir tous les échelons à la plus grande vitesse et un autre qui ne passera qu'à l'ancienneté, le manque à gagner sur l'ensemble de la carrière est d'environ 40000€.

**Le SNUipp revendique le même avancement pour tous au rythme le plus rapide.**

Pour préserver la transparence et l'équité, le SNUipp contrôle les changements d'échelon afin de défendre à la fois les intérêts de chacun et de tous.

NOM : ..... Prénom : .....

Echelon : ..... depuis le ..... Promouvable au Grand Choix Choix Ancienneté

Eventuellement, report d'ancienneté dans l'échelon : .....a, .....m, .....j

Adresse personnelle :

.....

Poste occupé :

.....

Ancienneté au 1/09/06 : .....a, .....m, .....j

Note pédagogique arrêtée au 30/06/06 : .....

**A l'issue des travaux de la CAPD , vous serez personnellement informé du résultat des promotions 2006/2007.**



## *Bulletin d'adhésion*

Je me syndique au SNUipp 23 afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du Service Public et Laïque d'Education Nationale, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, au sein de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU).

Le SNUipp 23 pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp 23 de me communiquer toutes les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des Commissions Paritaires, et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 23.

NOM :	Prénom :
Date de naissance :	
Adresse personnelle :	
Téléphone :	Mobile :
Adresse e-mail :	
École :	
Adresse :	
Téléphone :	
Corps :	Fonction :
Echelon :	Cotisation :
<u>Mode de paiement :</u>	
Un chèque joint : <input type="checkbox"/>	
Prélèvement 3 fois <input type="checkbox"/> 5 fois <input type="checkbox"/>	
Banque :	Compte :
Date :	Signature :

## BARÈME DES COTISATIONS

0,287 Euros par point d'indice

Echelon	Instituteurs					P.E.						PEGC		
	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl Spéc.	Dir. 10 cl et + IMF	Adjoint	Chargé d'école	Dir. 2 à 4 cl	Dir. 5 à 9 cl	Dir. 10 cl et +	Hors classe	Classe normale	Hors classe	Classe except.
11	148	149	152	156	159	189	189	193	197	200		155		
10	134	135	139	143	146	175	176	180	184	187		146		
9	126	127	131	135	138	162	163	167	171	174		138		
8	120	121	125	129	132	152	153	157	161	164		131		
7	114	115	119	123	126	142	143	146	150	153	224	124		
6						134	135	138	142	145	212	119	189	
5						126	127	130	134	137	199		175	224
4						119	120	124	128	131	184		154	212
3						113	114	118	122	125	172		146	199
2											160		138	190
1											142		131	175

Elève professeur d'école 1ère année : **32 €**

Elève PE 2e année ou Liste Complémentaire : **78 €**

Mi-temps : cotisation divisée par 2 (mini : **78 €**) Non imposable **avant abattement** (fournir une attestation) : **78 €**

Disponibilité : **78 €**

Aide-éducateur et Assistant d'éducation : **50 €**

EVS : **15€**

Retraités : pension nette <1500 € : **87 €** pension comprise entre 1500 et 1700 € : **103 €** pension >1700 € : **119 €**

Directeur d'établissement spécialisé, école annexe, école d'application, CMPP, SES-SEGPA : cotisation instit ou PE + **16 €**

Directeur d'EREA/ERDP : cotisation instit ou PE + **37 €**

**IMPORTANT** : La cotisation syndicale est déductible, à hauteur de **66%** du montant des impôts.

L'attestation sera délivrée en temps utile.

# LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION



Un service  
**SNUipp 23**      **Crédit Mutuel**

Cher(e) collègue,

Pour défendre vos intérêts matériels et moraux et promouvoir l'École Publique, rejoignez le SNUipp de la Creuse.

Votre cotisation syndicale peut être réglée en une seule fois dès la rentrée.

Vous pourrez aussi, sans aucun frais supplémentaire, **RÉGLER PAR PRÉLÈVEMENT SUR VOTRE COMPTE BANCAIRE OU POSTAL.**

- En trois fois (15 janvier, 15 février, 15 mars).

- En cinq fois (15 janvier, 15 février, 15 mars, 15 avril, 15 mai).

Réglez votre cotisation en **UNE, TROIS ou CINQ fois** : A vous de choisir..

Mais d'abord, choisissez de vous syndiquer.

La Trésorière Départementale  
*Simone LEMAIGRE*

Le Directeur du C.M.E. de Limoges  
*Vincent BARNY*

## INSTRUCTIONS

- 1 - Remplir soigneusement l'autorisation de prélèvement automatique ci-dessous
- 2 - Joindre obligatoirement un RIB, un RIP ou un RICE  
un relevé d'identité postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE)
- 3 - Envoyer le tout à votre section départementale SNUIPP : 542, Maison des Associations, Braconne 23000 GUERET

AUTORISATION DE PRELEVEMENT		COTISATION S.N.U.I.P.P.	
<small>J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différent directement avec le créancier.</small>		N° NATIONAL EMETTEUR <b>405596</b>	
<b>① TITULAIRE DU COMPTE</b> Nom et Prénom : _____ N° : _____ Voie : _____ Code Postal : _____ Ville : _____		<b>ORGANISME CREANCIER</b> Désignation : CAISSE CREDIT MUTUEL Adresse : GUERET	
<b>③ TITULAIRE DU COMPTE</b> Code Etablissement : _____ Code Guichet : _____ Numéro de compte : _____ Clé : _____		<b>② ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE</b> Nom : _____ Adresse : _____ Code postal et Bureau Distributeur : _____	
<b>④ DATE ET SIGNATURE DU TITULAIRE DU COMPTE</b> A _____ le _____ Signature: _____			
<small>Prière de renvoyer cet imprimé au créancier, en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.), ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).</small>			

### **Apprentissage de la lecture le ministre continue à entretenir le trouble dans l'opinion**



Un séminaire sur l'apprentissage de la lecture se tient aujourd'hui au Collège de France, en présence du ministre de l'Éducation nationale. Il est organisé à l'intention des formateurs d'IUFM au moment même où une censure professionnelle s'exerce à l'encontre de Roland Goigoux, professeur des Universités en sciences de l'éducation et enseignant à l'IUFM d'Auvergne.

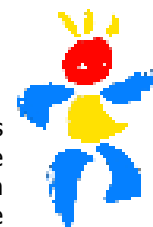
Cet universitaire vient d'être exclu de la formation des inspecteurs de l'Éducation nationale où il assurait, depuis plusieurs années, des cours sur l'apprentissage de la lecture. Pourtant, ses compétences professionnelles, son dévouement et son sens du service public sont unanimement reconnus. On ne peut trouver dans les écrits de Roland Goigoux le moindre encouragement à ne pas appliquer les programmes sur l'apprentissage de la lecture modifiés en mars dernier. En revanche, le ministère lui reproche la publication d'un ouvrage récent — *Apprendre à lire à l'école* — qui s'écarterait, non pas des programmes, mais du discours tenu par le ministre lui-même sur la lecture et dans lequel il préconise fortement l'utilisation des seules méthodes syllabiques au CP.

Ainsi, Roland Goigoux se trouve écarté de la formation des cadres de l'Éducation nationale parce qu'il ne professe pas le simplisme pédagogique. L'actuelle décision ministérielle confirme l'émergence d'une pensée officielle visant à faire taire les pensées critiques et à mettre au pas la Recherche et les corps d'inspection. Au-delà de la seule formation des cadres, c'est la formation des enseignants qui est menacée d'appauvrissement, et avec elle, à terme, la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves. Parce qu'il n'est pas dans la tradition de l'enseignement public de confondre formation et conformation, les organisations signataires rappellent leur attachement au respect de la mission des enseignants-chercheurs, dont l'indépendance garantit la qualité scientifique.

Les organisations signataires s'inquiètent de la propension du ministre à entretenir le trouble dans l'opinion sur l'apprentissage de la lecture. Elles réaffirment que l'intérêt des élèves ne réside pas dans une opposition démagogique entre parents et enseignants, mais dans une relation de coopération et de confiance mutuelle nourrie par le dialogue.

**AGEEM - AFEF - CRAP – GFEN - ICEM - OCCE – SGEN-CFDT –SE-UNSA - UNSA-Education - SUP'Recherche – SI.EN - FSU - SNUIPP - SNES - SNESup - SNPI -**

### **INTERDITS DE FORMATION : Le SNUipp demande au Ministre de revenir sur sa décision**



Le SNUipp tient à exprimer son indignation face à la décision du ministère de l'Éducation Nationale de ne pas maintenir l'intervention de Roland Goigoux (Professeur des universités à l'IUFM d'Auvergne) dans le cadre de la formation des IEN (Inspecteurs de l'Éducation Nationale). R. Goigoux assurait depuis 10 ans la formation sur l'enseignement de la lecture des inspecteurs de l'Éducation nationale organisée par l'École supérieure de l'éducation nationale (ESEN).

De plus, le Ministre intervient pour écarter de toute formation les chercheurs qui ne conviennent pas à ses dogmes, comme il vient de le faire dans les Landes pour la réunion pédagogique du 04 octobre.

Alors que le Ministre a entretenu une polémique sur l'enseignement de la lecture, que de très nombreuses organisations professionnelles ont dénoncé ces propos et ces positions sur cette question, qu'ils ont rappelé - comme R. Goigoux - que les programmes officiels soulignent l'importance de poursuivre des démarches d'apprentissage multiples, le Ministre décide de sanctionner "de fait" ceux qui ne se soumettent pas à son point de vue. Le Ministre a dans le même temps choisi de dégager des moyens et du temps pour des enseignants qui abondent dans son discours et ne cessent de dénigrer l'École, semant le doute auprès des parents.

Cette vision caricaturale de l'École nuit aussi à la bonne scolarité des élèves.

Le SNUipp conteste ces décisions et rappelle que la formation, la recherche, les pratiques pédagogiques ne peuvent se soumettre à un seul point de vue et doivent au contraire accepter la confrontation, la diversité. C'est à cette condition que l'on permettra à l'École de travailler à la réussite de tous les élèves.

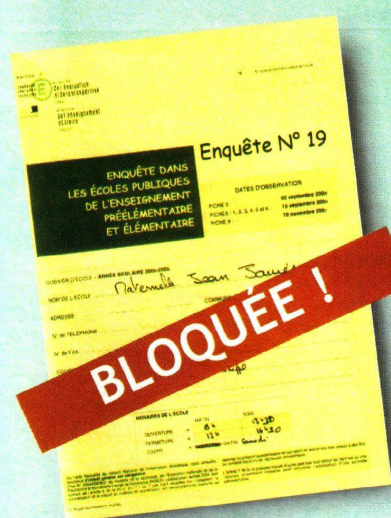
Le SNUipp proteste auprès du Ministre et demande que ces interdictions soient levées.

Paris, le 25 septembre 2006

# Direction et fonctionnement de l'école

## Continuons ensemble !!

### Blocage...



septembre 2006

**D**epuis des années, les différents ministères n'apportent pas de solutions aux problèmes de la direction et donc du fonctionnement de l'école. À la rentrée 2005, on dénombrait encore 4300 postes vacants.

Au mois d'avril 2006, le ministère proposait un protocole, essentiellement centré sur la question de l'aide aux directeurs (temps, aides à la direction), dont il conditionnait l'application à l'arrêt de la grève administrative.

Le SNUipp a organisé une consultation qui a trouvé un large écho auprès de toute la profession, avec près de 15 000 réponses. Les collègues ont rejeté largement ce protocole.

Parce que les mesures proposées ne répondaient pas aux besoins des écoles, le SNUipp, en accord avec une large majorité d'enseignants, n'a pas signé le protocole. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui le SNUipp relance le mot d'ordre de blocage administratif.



## Les revendications du SNUipp pour la direction et le fonctionnement de l'école

- du temps supplémentaire de décharge pour la direction (pour toutes les écoles avec un minimum d'une demi-journée par semaine);
- la reconnaissance institutionnelle du conseil des maîtres comme instance de décision ;
- une définition claire des tâches demandées et un allègement significatif de celles-ci ;
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations ;
- la création de postes administratifs et des emplois statutaires (secrétaires, comptables, documentalistes, intégration d'élèves en situation de handicap...);
- une formation relative à la prise d'un poste de direction ;
- l'amélioration de la formation de tous (module *travail en équipe*, fonctionnement et direction de l'école) ;
- un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.

# RAPPEL

## Blocage administratif >> mode d'emploi

La grève administrative consiste à priver l'administration de l'Education nationale des informations qu'elle demande aux écoles. Il va de soi qu'il ne s'agit pas de pénaliser les élèves ou les enseignants. Vous trouverez ci-dessous les consignes de blocages qui peuvent bien sûr être adaptées à la situation départementale.

### Dès la pré-rentrée

- Proposer une motion (exemple ci-contre) au Conseil des Maîtres en direction de l'IA et l'EN. Informer le maire de la commune. Adresser une copie au SNUipp.
- refuser collectivement de participer aux réunions de directeurs ou s'exprimer à l'occasion de celles-ci.
- Informer les parents d'élèves expliquant la démarche et les raisons de cette action. (exemple de courrier ci-contre)

### Au jour le jour

- Bloquer les enquêtes de rentrée, légère (constats de rentrée) et lourde (enquête n° 19). C'est une priorité. C'est le point sensible, extrêmement sensible de l'administration. Nous devons frapper un grand coup, dès la rentrée.
- Bloquer les prévisions d'effectifs pour la préparation de la rentrée 2007.
- Ne pas renvoyer les comptes-rendus des diverses réunions institutionnelles (conseils des maîtres, conseil de cycles, conseil d'école, ...). Ne pas renvoyer les enquêtes à caractère collectif.
- Ne pas répondre aux courriers écrits ou électroniques, sans pénaliser les élèves ou les enseignants de l'école.
- Ne pas participer aux diverses réunions ou commissions hors temps de travail ou non remplacées sur le temps de travail, à l'initiative de l'administration ou de la mairie.

## >> Ne pas rester isolés

L'action de blocage concerne tout le monde. Elle sera plus facile à mener dans un cadre le plus collectif possible à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Il ne faut pas rester isolé dans cette action, c'est le sens de la motion du conseil des maîtres. Pour ne pas rester seul face aux pressions, il est toujours possible et utile de renvoyer l'EN vers la section du SNUipp qui pourra être en possession des documents bloqués, des informations.

### Blocage de l'enquête 19, c'est maintenant !

**Cette étape doit être une réussite !!!  
Bloquez l'enquête !!!!**

**Pour prévenir toute tentative de pressions et de menaces éventuelles, nous vous conseillons de renvoyer les documents bloqués à la section départementale (542 maison des associations de Braconne 23000 Guéret).**

**Ainsi, vous affirmez votre refus de voir le dossier direction et fonctionnement de l'école "clos" par un protocole rejeté par la majorité de la profession.**

**ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES : CONSIGNE SYNDICALE INCHANGÉE**

**organiser les élections uniquement par correspondance.**

**Notons que l'an dernier, dans les écoles appliquant cette consigne, le taux de participation avait même augmenté !**

## Exemple de lettre aux parents

Madame, Monsieur,

Le Ministre de l'Education Nationale reconnaît lui-même que les tâches et les responsabilités liées à la direction et à la vie de l'école ont considérablement augmenté, se sont complexifiées du fait de l'évolution du fonctionnement des écoles.

Cependant notre ministre se refuse toujours à apporter les réponses adaptées que nous demandons, comme :

- une aide en temps pour toutes les écoles, afin d'assurer convenablement les tâches liées à la vie de l'école,
- des personnels recrutés et formés pour assurer toutes les missions nouvelles de l'école,
- la revalorisation matérielle de la fonction,
- la prise en compte du temps de concertation, de rencontre avec les parents notamment, du travail en équipe.... pour les enseignants des équipes.

À cette rentrée 2007, nous poursuivons le blocage administratif qui vise à priver l'administration de l'Education Nationale des informations qu'elle nous demande. Cette action n'a aucune incidence sur l'enseignement donné à votre enfant.

Nous comptons sur votre compréhension et votre soutien.

L'équipe enseignante.

## Exemple de lettre du Conseil des maîtres à l'EN

Projet de résolution du conseil des maîtres

Les enseignants de l'école tiennent à vous faire part de leur insatisfaction quant au contenu et à l'application du protocole sur la direction d'école dont le ministre a annoncé l'application à la rentrée de septembre 2006. Ces dispositions sont inappropriées et insuffisantes pour résoudre la question de la direction et améliorer le fonctionnement de l'école.

L'emploi d'EVS sur des contrats non pérennes de 10 mois, avec des personnels non formés ne permet pas une gestion sereine des tâches administratives et une facilitation réelle de la vie de l'école. Leur utilisation comme aide à la scolarisation d'enfants en situation de handicap, sans formation préalable, ne répond pas aux vrais besoins de nos élèves en situation de handicap et se substituent aux emplois d'AVS.

L'application du protocole compromet par ailleurs, la formation initiale des PE2 et modifie le volume de la formation continue de tous les enseignants du premier degré.

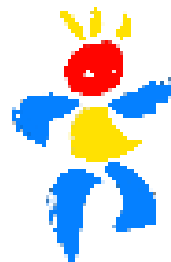
Avec ce protocole, le ministère a peu et mal répondu aux attentes des directrices/directeurs. Il n'a rien proposé aux équipes.

Pour toutes ces raisons, le conseil des maîtres de l'école....., réuni le ....., décide la poursuite et le renforcement du blocage administratif et demande à ce que de nouvelles négociations sur la question de la direction et du fonctionnement de l'école soient ouvertes

Ces exemples de lettres sont disponibles sur : [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

### **BUDGET 2007 : TOUJOURS MOINS**

Alors que les prévisions ministérielles estiment à près de 40 000 le nombre d'élèves supplémentaires qu'accueilleront les écoles maternelles et élémentaires en septembre 2007, le projet de budget envisage la création de seulement 500 postes dans les écoles publiques ! Pour le même nombre d'élèves le budget 2006 avait prévu la création de 750 postes, ce qui était déjà insuffisant. Contrairement aux annonces ministérielles le taux d'encadrement des écoles poursuivra une baisse entamée en 2003 : maintenir le taux d'encadrement nécessiterait la création d'au moins 1 000 postes supplémentaires dans les écoles.



C'est l'exigence que portent les enseignants du premier degré qui font grève ce jeudi 28 septembre.

Les besoins des écoles pour travailler à la réussite de tous les élèves sont bien réels: baisse des effectifs par classe, scolarisation des moins de trois ans, formation, remplacement, fonctionnement de l'école ...

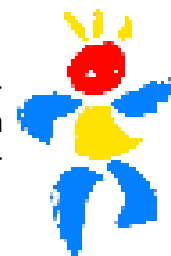
Qui peut croire dans ces conditions à la volonté ministérielle en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap, de Zone d'Éducation Prioritaire, de soutien et d'aide aux enfants en difficulté ou d'amélioration de la direction et du fonctionnement de l'école ?

Le gouvernement doit revoir sa copie. Le SNUipp appelle les enseignants des écoles à poursuivre l'action.

Paris, le 28 septembre 2006

### **INTERPELLATION D'ÉLÈVES : INDIGNATION**

Le SNUipp dénonce l'opération de « chasse à l'enfant » lancée dans plusieurs écoles ces derniers jours. Il tient à exprimer sa profonde indignation face aux opérations de police afin de procéder à des expulsions qui se multiplient dans les écoles.



A Tulle, ce sont les enseignants et les élèves d'une école maternelle qui ont été extrêmement choqués d'assister à l'interpellation d'un enfant de 4 ans, d'origine arménienne coupable d'être, avec sa famille, en situation irrégulière en France. A Orléans, la police est intervenue sans ménagement, pénétrant dans les classes afin d'y soustraire un élève de huit ans. A Metz, c'est toute une école qui a dû se mobiliser et protéger deux fillettes de 5 et 10 ans d'une menace d'expulsion.

Chaque jour, le SNUipp est contacté par des enseignants indignés et sous le choc de ces interpellations inhumaines qui produisent des effets insécurisants et déstabilisants sur les élèves et sur l'ensemble de la communauté éducative. Les parents d'élèves et les enseignants qui ont apporté le soutien à ces enfants se voient d'ailleurs menacés et certains déjà inculpés.

Le SNUipp s'est engagé dans le cadre de RESF (Réseau Éducation Sans Frontières) à « prendre sous sa protection » ses élèves menacés d'expulsion. Il demande au Ministre de l'Éducation Nationale d'intervenir, afin que la sérénité puisse se rétablir et que les enfants aient droit comme tous les enfants à rejoindre leur école et à y travailler auprès de leurs camarades et au Ministre de l'Intérieur de cesser ces opérations au sein des écoles et aux abords de l'école.

Paris, le 28 septembre 2006

# BRÈVES

## POSTES AU CONCOURS : BAISSÉ CONFIRMÉE

Le ministère vient d'annoncer qu'il maintient pour la session 2007 le nombre de postes (11 250) offert aux concours de recrutement des professeurs des écoles.

Ce maintien confirme la baisse de 1 250 postes du concours 2006. Il ne permet pas de remplacer l'ensemble des enseignants du 1<sup>er</sup> degré qui partent en retraite. Trop d'enseignants seront encore recrutés sur liste complémentaire en cours d'année scolaire (1 820 en 2005/2006).

Sans formation, ces jeunes enseignants doivent faire face à des situations souvent très difficiles et leur premier contact avec les écoles est souvent brutal. Cette situation n'est tolérable, ni pour les jeunes enseignants, ni bien sûr pour les écoles dont la réussite semble tant préoccuper le Ministre de l'Éducation Nationale.

Pour le SNUipp, il faut augmenter de façon significative le nombre de postes sur la liste principale, pour anticiper les prochaines rentrées en fonction des départs à la retraite et couvrir tous les besoins des écoles. La question des recrutements a été au cœur de la journée de grève du 28 septembre.

**L'académie de Limoges se voit dotée de 93 postes (87 postes au concours principal et 6 au 3e concours).**

## Rectificatif

Nous avons indiqué dans un précédent "Préau" le départ de M. Ballarin, IEN Guéret 1. Or il n'a pas encore obtenu sa mutation. Nous lui présentons nos excuses pour cette annonce précipitée et lui souhaitons bonne chance pour sa prochaine demande.

## EDF-GDF

**Le vote à l'assemblée nationale de l'article qui consiste à ramener à un tiers du capital la participation de l'état dans GDF pour permettre la fusion du groupe gazier avec Suez doit nous pousser à réagir avec force et détermination.**

Si nous devons laisser cette fusion se réaliser, elle continuera par une attaque en règle d'EDF (puisque Suez est également producteur d'électricité) ce qui entraînera une dérégulation générale des tarifs et des prestations, entraînant de fait une inégalité entre les citoyens.

L'opinion selon laquelle la maîtrise de l'énergie et du droit pour toutes et tous d'accéder dans l'égalité à ce bien vital doit rester entièrement publique est largement majoritaire dans ce pays.

Beaucoup, même à l'UMP, pensent qu'il ne faut pas privatiser GDF et qu'au contraire il faut créer un grand pôle public de l'énergie en fusionnant EDF et GDF.

**La mobilisation contre ce mauvais coup qui livre un bien public vital à des intérêts privés, doit encore s'amplifier, et les énormes possibilités de convergences se concrétiser** pour permettre une expression encore plus massive du refus et de l'exigence de l'alternative en faveur du service public. Vous pouvez signer la pétition intersyndicale : <http://www.fnme-cgt.fr/documentation/petition.phtml?id=14696>

## Validation des services auxiliaires

Pour les nouveaux titulaires (T1), possibilité de valider les années effectuées dans d'autres secteurs de la Fonction Publique, notamment les services de MI-SE.

Demander un dossier à l'inspection académique.  
En cas de problème, nous contacter.

## Lu au BO n°32 du 07/09/06

**Indemnités :** Revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales attribuée aux directeurs d'école et d'établissement spécialisé

**Dispositifs relais :** Organisation et pilotage des dispositifs relais

**Élèves handicapés :**

- Les enseignants référents et leurs secteurs d'intervention
- Mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation - CIRCULAIRE N°2006-126 DU 17-8-2006 (NOR :

**Mouvement**

- Affectation des personnels enseignants spécialisés du 1er degré en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna et à Mayotte rentrées 2007
- Mises à disposition de la Polynésie Française des personnels enseignants spécialisés du 1er degré - rentrée 2007

**Mutations**

- Postes d'enseignement et d'éducation relevant de l'AEFE - rentrée 2007
- Dépôt et instruction des candidatures à un poste de personnel d'encadrement relevant de l'AEFE - rentrée 2007-2008 - - - - Candidatures à des postes dans des établissements de la Mission laïque française à l'étranger - année 2007-2008

Le SNUIPP infos « Hors de France » peut vous être envoyé sur simple demande à la section.



# BRÈVES

## Frais de déplacement

Face aux diminutions toujours plus importantes des indemnités de déplacement, face aux attaques répétées contre l'ISSR, une réunion intersyndicale (SNUipp-FSU, SE-UNSA) est organisée

**Le mardi 17 octobre**

**A partir de 17h30**

**Guéret - Maison des Associations de Braconne - Salle 2bis**

Cette réunion concerne tout le monde à un moment ou un autre : formation continue, déplacement RA-SED, visite des conseillers pédagogiques, brigade mobile stages ou congés, ZIL, réunions diverses...

Venez vous y exprimer et définir ensemble des modalités d'action.

## Retraite des parents de 3 enfants : Machines arrières toutes !

**Le Ministère nous donne raison :**

L'année de référence pour le calcul de l'ancienneté demeure donc l'année des 15 ans de service pour les parents de 3 enfants ayant bénéficié d'un congé de 2 mois pour leurs enfants (décret de 2005).

## Congés de Toussaint

*Les vacances débuteront le mardi 24 octobre après la classe.*

Exposition  
du 6 au 13 octobre 2006  
sur  
« les années  
du Front Populaire »  
salle de l'hôtel de ville à  
Guéret.

Union Départementale  
CGT Creuse  
11 rue de Braconne  
23000 GUERET  
Tél. : 05.55.52.06.46.  
[udcgt23@wanadoo.fr](mailto:udcgt23@wanadoo.fr)

## PERMUTATIONS : MAUVAISES NOUVELLES

Le Ministre s'apprête à modifier (unilatéralement comme d'habitude) le barème.

- Il n'y aurait plus **aucun point pour une séparation non-effective** et une majoration importante pour la séparation effective. En pratique et bien que la notion de séparation effective soit subjective, cela signifie qu'il va devenir extrêmement difficile d'intégrer un département limitrophe (ex : la Haute-Vienne pour nous).

- **Le concubinage ne sera plus pris en compte.** Seuls les mariés et PACSés bénéficieraient du rapprochement de conjoints.

Ces diverses modifications constitueraient un recul et diminueraient sans doute les possibilités de permutation.

**La décision n'est pas encore prise. Le SNUipp fera tout pour éviter ces changements.**

Nous n'entrerons pas  
dans l'avenir à reculons.  
(même les écrevisses ont renoncé)

